

Le 12 décembre 2023

**À l'attention des propriétaires et occupants
concernés par le périmètre d'études
préalables au projet de création de la ZAC
du Bourg d'Urrugne**

PA/ME/KH
N° 101/2023

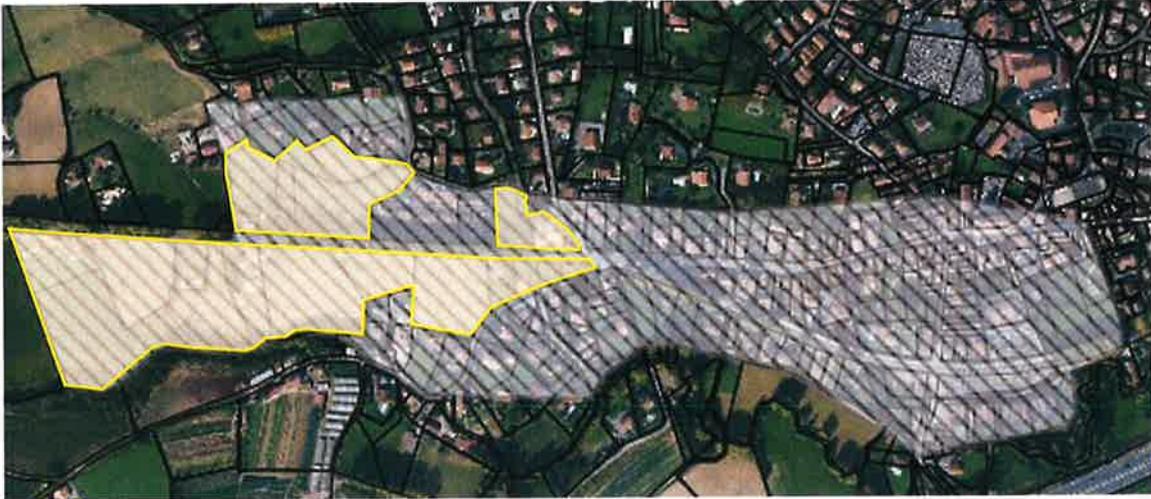
**Objet : Resserrement du périmètre d'études préalables au projet de création de la Zone
d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bourg.**

Madame, Monsieur,

En décembre 2022, le Conseil municipal a délibéré sur les objectifs généraux et les modalités de concertation autour du projet de la ZAC du Bourg. Le tracé du périmètre d'études préalables à la décision de sa création avait été défini de sorte à relier les secteurs de projets urbains du quartier, situés autour d'axes routiers structurants, identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme de 2019 (OAP « Entrée de bourg d'Urrugne », OAP « Kochepe » et secteur à plan de masse Presaburu). Comme dit alors, ce périmètre d'études était donc volontairement large et allait ainsi permettre la qualité des études à réaliser en amont ainsi qu'une large concertation citoyenne préalable à la définition du programme.

Depuis lors, la Mairie d'Urrugne a mené les premières études et la concertation prévues, dans le but de déterminer les meilleures options d'aménagement pour le développement maîtrisé de notre commune. Ces démarches ont également été entreprises avec une considération particulière pour les attentes, besoins et suggestions des habitants de la commune, et du Bourg en particulier.

Suite à ces études et échanges et après un processus d'analyses approfondi, nous tenons à vous informer que des ajustements significatifs ont été apportés au périmètre d'études. Les réflexions se poursuivent ainsi sur un périmètre d'études resserré comme suit :



 Resserrement du périmètre d'études préalables à la décision de création de ZAC - décembre 2023

Le foncier dont vous êtes propriétaire(s) ou le bâti que vous occupez se situe dans ce périmètre stratégique qu'il nous faut encore étudier plus finement avant de livrer le tracé définitif du projet et ses caractéristiques. Ceci est probablement de nature à vous questionner sur le devenir de votre bien. Aussi, nous nous tenons à votre disposition, lors d'un rendez-vous individuel en Mairie, afin de vous expliquer la démarche ainsi que l'avancement des études, et échanger sur vos observations et questions éventuelles (05.59.47.44.47 ou biharko.urruna@mairie-urrugne.fr pour convenir de ce rendez-vous).

Indépendamment des hypothèses d'aménagement de ce périmètre d'études préalables restant à affiner, nous aurons le plaisir de vous faire part, le **21 décembre 2023 à 18h30 (salle Posta)**, de propositions d'actions pour la revitalisation et le développement du quartier du Bourg, issues des travaux et ateliers de concertation menés par l'Agence 2 Degrés et la Ville (équipements et espaces publics, mobilité, habitat, dynamiques commerciales et associatives, valorisation patrimoniale, etc.).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Philippe ARAMENDI.



Mairie
Place de la Mairie
64122 Urrugne



Herriko Etxea
Herriko etxeko plaza
64122 Urruñia

www.urrugne.fr

☎ 05 59 47 44 44 ✉ mairie-urrugne@mairie-urrugne.fr